



Département de l'économie
et de la formation
CP 478, 1951 Sion

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

P.P. CH-1951
Sion

A-PRIORITY Poste CH SA

Madame
Sarah Constantin
Députée
Route de Pinsec 28
3961 Vissoie



Notre réf. JPL/VE

Votre réf.

Date 22 avril 2020

Question écrite n° 2020.03.083 concernant « Qu'en est-il du travail social en milieu scolaire dans le canton du Valais » (12.03.2020)

Madame la Députée,

En accord avec le Conseil d'Etat, notre Département a analysé votre question relative au travail social en milieu scolaire dans le canton du Valais.

En premier lieu, nous tenons à souligner le bon travail accompli par les travailleurs-euses sociaux-les scolaires (TSS) sur le terrain. Même si nous pouvons nous réjouir d'un rapprochement effectif entre les TSS et le milieu scolaire, nous estimons que leur travail doit néanmoins se faire en réseau, notamment avec les médiateurs-trices scolaires. En revanche, nous ne désirons pas une présence et permanence en continue au sein même des écoles.

En effet, contrairement à d'autres Cantons, le Valais a fait le choix de recourir à la médiation scolaire comme outil de prévention dans nos établissements scolaires. En attribuant cette tâche à des enseignants-es qui ont l'avantage de connaître l'Ecole, sa structure et ses défis, nous disposons de personnes-ressources internes primordiales au bon fonctionnement de l'Ecole.

La médiation scolaire s'inscrit parfaitement dans la volonté de notre Département de laisser en priorité la gestion des problématiques aux enseignants-es. Nous ne voulons pas d'une psychologisation ou d'une médicalisation de l'Ecole, où chaque problématique impliquerait un intervenant différent. Nous ne souhaitons pas un couloir principal qui verrait se succéder les bureaux de la Direction, du médiateur, du travailleur social, de l'infirmière ou de la psychologue. Nous estimons que les travailleurs sociaux et autres spécialistes collaborent efficacement avec nos écoles, en fonction des besoins locaux, mais qu'ils doivent rester spatialement en dehors des établissements. L'Ecole doit rester un lieu de formation et non un centre d'intervention paramédical ou médical.



Afin de renforcer la collaboration entre l'École et le travail social en milieu scolaire, nous avons rencontré à plusieurs reprises des représentants de leur association, mais aucun calendrier de mise en pratique d'une politique de rapprochement entre les TSS et le milieu scolaire n'est prévu pour l'heure. Dans cette perspective, nous travaillons à renforcer nos échanges et nos collaborations tout en laissant au cœur de l'école les enseignants.

En espérant avoir répondu à votre demande, nous vous adressons, Madame la Députée, nos salutations les meilleures.

Christophe Darbellay
Conseiller d'État



Signature apposée. À votre demande, nous vous transmettrons une version originale signée.

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire